

RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2021



La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est assujettie aux règles de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19). L'article 573.3.1.2. de cette loi se lit comme suit :

573.3.1.2. Toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle.

Ce règlement s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 573 ou à l'article 573.3.0.2.

Ce règlement doit notamment prévoir:

- 1° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
- 3° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 6° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- 7° des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu de règles adoptées en application du quatrième alinéa.

Ce règlement peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573. Ces règles peuvent varier selon des catégories de contrats déterminées. Lorsque de telles règles sont en vigueur, l'article 573.1 ne s'applique pas à ces contrats.

Ce règlement de même que tout autre règlement portant sur la gestion contractuelle, notamment tout règlement déléguant le pouvoir de faire une dépense ou de passer un contrat au nom de la municipalité, doivent en tout temps être publiés sur le site Internet où la municipalité publie la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 477.6.

Le greffier doit, au plus tard le 30^e jour suivant celui de l'adoption d'un règlement en vertu du présent article, en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

L'article 573.3.4 s'applique uniquement, en ce qui concerne le non-respect d'une mesure prévue dans ce règlement, dans le cas d'un contrat dont le processus de passation a commencé après la date à compter de laquelle la mesure y est prévue.

Avant décembre 2019, les contrats d'un montant de 25 000 \$ et +, et inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, devaient fait l'objet d'appels d'offres sur invitation pour lesquels au moins deux soumissionnaires étaient invités. Les contrats d'un montant dépassant le seuil d'appel d'offres public devaient, quant à eux, et doivent toujours faire l'objet d'appels d'offres publics, publiés sur le site SÉAO.

Le *Règlement sur la gestion contractuelle no 551* de la Ville est entré en vigueur le 19 décembre 2019. Ce règlement prévoit des règles sur les 7 mesures requises ci-haut mentionnées.

Par l'adoption de ce règlement, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a de plus, modifié le seuil de passation des contrats de gré à gré, en conformité avec le 4^{ème} alinéa de l'article, tel que l'avaient fait plusieurs autres villes et municipalités du Québec suivant l'adoption des projets de lois nos 122 et 155 du Gouvernement du Québec.

Voici les règles prévues au *Règlement sur la gestion contractuelle no 551*, pour la passation de contrats d'un montant de 25 000 \$ et +, et inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 (105 700 \$ actuellement) :

Types de contrats / Montants	Règles applicables
Tous types de contrats à l'exclusion des contrats pour services professionnels	Montant de 25 000\$ et +, mais de moins de 105 700\$ Sur demande de prix à au moins 2 fournisseurs
Contrats de services professionnels de – de 50 000\$	De gré à gré
Contrats de services professionnels de 50 000\$ et + mais de moins de 105 700\$	Sur invitation d'au moins 2 fournisseurs par application de critères adoptés par résolution du Conseil.

Toutes les soumissions transmises à la Ville suivant un appel d'offres incluent obligatoirement une déclaration du soumissionnaire à l'effet qu'il respecte les règles contenues au règlement de gestion contractuelle de la Ville. Les membres de comités de sélection appelés à évaluer des soumissions sur la base de critères de qualité doivent aussi être assermentés conformément aux règles prévues au règlement sur la gestion contractuelle.

Voici la liste des contrats de 25 000 \$ et + qui ont été octroyés par la Ville au cours de l'année 2021 :

Appel d'offres ou Demande de prix No de résolution	Titre ou objet de l'appel d'offres ou de la demande de prix	Adjudicataire / Fournisseur	Montant du contrat Et options de renouvellement avec montant total potentiel si options exercées. Estimé préalable si + de 100 000 \$
Demande de prix Résolution no 2021-01-18	Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels – Projet d'aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette	Englobe	46 163,58 \$ + txs
Demande de prix Résolution no 2021-01-19	Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels – Projet d'aménagement d'un herbier aquatique au parc des Hérons Bleus	Englobe	45 054,69 \$ + txs
Appel d'offres public no GT2020-18 Résolution no 2021-01-41	Aménagement d'une rampe de mise à l'eau à l'extrémité du chemin Cousineau	Les Entreprises Ventec Inc.	250 155 \$ + txs Estimé préalable : 220 875 \$ + txs
Appel d'offres public no GT2021-03 Résolution no 2021-02-59 +	Travaux de pavage 2021	Meloche, Division de Sintra	418 770,87 \$ + txs + Travaux supplémentaires 59 674,84 \$ + txs Estimé préalable : 586 076,56 \$ + txs
Demande de prix Résolution no 2020-02-57	Fourniture et livraison d'une camionnette	Hotte Automobile Inc.	40 901 \$ + txs
De gré à gré Résolution no 2020-02-64	Services professionnels – Mandat de plans et devis – Projet de réfection des berges dans le secteur de la Grande-Anse	Les Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) Inc.	29 000 \$ + txs
Demande de prix Résolution no	Travaux d'aménagement parc Marie-Marthe-Daoust.	Les Équipements récréatifs Jambette Inc.	51 415,60 \$ + txs

2021-02-70			
<p>Demande de prix</p> <p>Résolutions no 2020-12-419 et 2021-03-104</p>	Collecte et transport de feuilles d'automne – Année 2021	Transport Rolland Chaperon Inc.	<p>20 398,40 \$ + txs + 2 651,79 \$ + txs</p> <p>Total : 23 050,19 \$ + txs pour 2021</p>
<p>Appel d'offres GT2021-12</p> <p>Résolution no 2021-03-128</p>	Acquisition de deux camions «pick-ups»	Cadillac Chevrolet Buick GMC de L'Île Perrot Ltée.	<p>122 603,80 \$ + txs</p> <p>Estimé préalable : 245 000 \$ (avec équipements) + txs</p>
<p>Appel d'offres GT2021-02</p> <p>Résolution no 2021-03-129</p>	Acquisition de deux camions incendie	Techno Feu Inc.	<p>1 872 166,81 \$ + txs</p> <p>Estimé préalable : 1 875 000 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-03-130</p>	Acquisition d'équipement – Boyaux incendie	Équipements incendie C.M.P. Mayer Inc.	43 430 \$ + txs
<p>Appel d'offres GT2021-05</p> <p>Résolution no 2021-03-131</p>	Services professionnels de laboratoire – Contrôle de la qualité de matériaux	Laboratoire GS Inc.	68 069 \$ + txs
<p>Demande de prix SC2021-01</p> <p>Résolution no 2021-03-134</p>	Conception et réalisation de la phase 2 de la piste récréative « pumptrack » au Parc des Mésanges	Gestion Dexen Inc.	71 500 \$ + txs
<p>Appel d'offres sur invitation GT2021-10A</p> <p>Résolution no 2021-04-165</p>	Services professionnels – Projet de réfection réseau pluvial	Shellex Groupe Conseil Inc.	86 617,33 \$ + txs
<p>Appel d'offres public no GT2021-07</p> <p>Résolution no 2021-04-166</p>	Marquage de la chaussée – Années 2021, avec 2 options pour 2022 et 2023	A-1 Lignes Jaunes Inc.	<p>55 600 \$ en 2021 + 2 options de renouvellement de 1 an chacune</p> <p>Total: 166 800 \$ si les 2 options sont exercées</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-02-60</p>	Fourniture de pierre concassée, sable et terre – Année 2021	Les Pavages Vaudreuil Ltée.	45 324 \$ + txs
<p>Demande de prix GT2021-06</p> <p>Résolution no 2021-03-102</p>	Balayage de la chaussée – Années 2021 et 2022	Balaye Pro Inc.	78 340 \$ + txs pour 2021 et 2022
<p>Demande de prix GT2021-08</p> <p>Résolution no 2021-03-103</p>	Service d'inspection des bornes d'incendie et vannes – Années 2021, 2022, 2023 et 2024.	Hydra-Spec Inc.	54 015,75 \$ + txs pour 2021, 2022, 2023 et 2024

<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-03-105</p>	<p>Services de maintenance des équipements CVAC de la Ville – Années 2021-2022-2023</p>	<p>Black and McDonald Ltée</p>	<p>29 547 \$ + txs pour 2021-2022-2023</p>
<p>Appel d'offres GT2019-12</p> <p>Résolution no 2021-04-167</p>	<p>Déneigement et épandage d'abrasifs — Renouvellement de contrat saison 2021-2022.</p>	<p>Roxboro Excavation Inc.</p>	<p>678 371 \$ incl. txs nettes au budget 2021</p> <p>Estimé préalable : 680 000 \$ incl. txs nettes</p>
<p>De gré à gré</p> <p>Résolution no 2021-04-168</p>	<p>Services professionnels – Traitement de digestion microbiologique dans les étangs.</p>	<p>Gilles Gadoury Ing.</p>	<p>30 000 \$ + txs</p>
<p>De gré à gré</p> <p>Résolution no 2021-05-211</p>	<p>Achat bactéries pour entretien annuel – Traitement de digestion microbiologique dans les étangs.</p>	<p>CGEI (9187-7753 Québec Inc.)</p>	<p>84 000 \$ + txs</p>
<p>Appel d'offres public GT2021-13</p> <p>Résolution no 2021-05-213</p>	<p>Travaux d'élargissement et de réfection du boulevard Perrot.</p>	<p>Ali Excavation Inc.</p>	<p>1 615 780,78 \$ + txs</p> <p>Estimé préalable : 761 000 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-221</p>	<p>Acquisition d'équipement – Appareils respiratoires – Services incendie</p>	<p>Empire</p>	<p>28 425 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-222</p>	<p>Acquisition d'équipement – Divers accessoires – Services incendie</p>	<p>K&D Pratt</p>	<p>31 236,46 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-237</p>	<p>Acquisition d'équipement – Radios – Services incendie</p>	<p>Acces Communications</p>	<p>27 165 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-238</p>	<p>Acquisition d'équipement – Habits de combat – Services incendie</p>	<p>Équipements incendie C.M.P. Mayer Inc.</p>	<p>49 700 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-239</p>	<p>Acquisition d'équipement – 10 habits de combat livraison accélérée – Services incendie</p>	<p>CSE Incendie et Sécurité Inc.</p>	<p>32 950 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-05-241</p>	<p>Acquisition d'équipement – Bottes et autres accessoires</p>	<p>CSE Incendie et Sécurité Inc.</p>	<p>27 110 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-06-270</p>	<p>Réparation camion 10 roues no. 23</p>	<p>Équipements Twin Laval Inc.</p>	<p>26 950,50 \$ + txs</p>
<p>Demande de prix</p> <p>Résolution no 2021-06-271</p>	<p>Fourniture et installation de 10 afficheurs de vitesse solaires</p>	<p>Trafic Innovation Inc.</p>	<p>39 500 \$ + txs</p>
<p>Appel d'offres GT2021-15</p> <p>Résolution no 2021-08-334</p>	<p>Aménagement d'une zone de fraie dans l'Anse à Mauffette</p>	<p>Indy-Co Inc.</p>	<p>162 167,58 \$ + txs</p> <p>Estimé préalable : 507 600 \$ + txs</p>

Appel d'offres GT2021-16 Résolution no 2021-08-335	Aménagement d'un herbier aquatique au parc des Hérons bleus	Indy-Co Inc.	105 356,03 \$ + txs Estimé préalable : 135 270 \$ + txs
Demande de prix Résolution no 2021-09-364	Construction trottoir – Partie du boulevard Virginie-Roy.	Les Entreprises Pearson- Pelletier	38 919 \$ + txs
Demande de prix Résolution no 2021-09-365	Nettoyage des puisards de rues	9363-9888 Québec Inc. (Sanivac)	24 650 \$ + txs
De gré à gré Résolution no 2021-09-366	Achat d'arbres pour plantation	Pépinière Cramer Nursery Inc.	35 600 \$ + txs
Appel d'offres sur invitation no GT2018-24 Résolution no 2020-02-62 (2018-09-285)	Entretien électrique du réseau d'éclairage municipal – Renouvellement de contrat année 2020	9339-9335 Québec Inc.	22 136,50 \$ + txs en 2019 + 2 options de renouvellement de 1 an chacune Total: 66 409,50 \$
Demande de prix Résolutions nos 2020-03-108 et 2021-06-269	Tonte de gazon des parcs et espaces verts – Renouvellement de contrat année 2021	Service d'entretien de pelouse Suburban Inc.	48 000 \$ + txs en 2020 + 1 option de renouvellement de 1 an pour 2021 48 500 \$ Total potentiel si option exercée: 96 500 \$
Demande de prix Résolution no 2021-03-105	Services de maintenance des équipements CVAC de la Ville – Années 2021-2022-2023	Black and McDonald Ltée	29 547 \$ + txs pour 2021-2022-2023
Appel d'offres public en regroupement avec autres Villes Résolution no 2021-10-398 (2018-11-341)	Collecte, transport et disposition de déchets – Renouvellement de contrat année 2022.	Services Matrec Inc.	357 200,10 \$ en 2019 + 4 options de renouvellement d'une année chacune (+ IPC) Total potentiel si options exercées: 1 786 000,50 \$ + IPC pour les 5 années. Estimé préalable : 360 000,00 \$
Demande de prix Résolution no 2021-11-426	Fourniture et livraison d'un camion Ford F-650 neuf	Beauce Auto (2000) Inc.	99 981 \$ + txs Estimé préalable : 150 000,00 \$
Demande de prix	Remplacement éclairage terrains sportifs – Parc des Mésanges et patinoire parc des Bécassines	EMI Montréal (9339-9335 Québec Inc.)	39 655 \$ + txs

Résolution no 2021-11-433			
Demande de prix Résolution no 2021-11-434	Enneigement et aménagement d'aire de glisse – Parc des Éperviers – Années 2021, 2022 et 2023	Snö Innovation	43 510 \$ txs pour les années 2021, 2022 et 2023

Les contrats de moins de 25 000 \$ ont, pour la plupart, été octroyés de gré à gré suivant une demande de prix à au moins deux entreprises. Ceux d'un montant de + de 10 000 \$ ont été approuvés par résolution du Conseil.

Toutes les comptes à payer de la Ville sont l'objet d'une liste mensuelle mise à la disposition du public lors de la séance du Conseil.

En 2021, la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'article 124 de cette loi prévoyait que pour une période de trois ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités du Québec devaient prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques. La Ville a donc intégré une telle disposition à son Règlement sur la gestion contractuelle no 551 au printemps 2021.

Catherine Fortier-Pesant
Directrice des Services juridiques et Greffière
16 décembre 2021